



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E86180

VALABLE JUSQU'AU 14/09/2026

ÉDITÉ LE

21/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LONS LE SAUNIER 2007B00041

Siret : 494 463 961 00032

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 4309474-001

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 77 955 924

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 77 955 924

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : BATI-PRO

42 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
39300 CHAMPAIGNOLE

Téléphone : 03 84 73 58 16

Portable : 06 07 49 40 00

Fax :

Site Internet : www.maisons-batipro.fr

E-mail : contact@maisons-batipro.fr

Responsabilité légale :

ERDOGAN SEDAT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	17/10/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/07/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/09/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	15/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	07/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/05/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	17/10/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	17/09/2021
o Isolation des combles perdus	17/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.